

LE CALCULATEUR D'INTERETS LEGAUX

TELECHARGEMENT

Vous devez télécharger et installer sur votre PC deux choses : le calculateur lui-même et la table des taux. Voici comment faire :

1. Sur votre PC, créez un dossier INTERETS LEGAUX.
2. Cliquez sur l'icône *Intérêts.exe* (calculatrice bleue) et enregistrez le fichier *Intérêts.exe* dans le dossier que vous venez de créer, c'est très rapide.
3. Cliquez ensuite sur l'icône *taux* (carnet), la table des taux s'ouvre. Pour l'enregistrer, faire *FICHER/Enregistrer sous* et sélectionner le dossier INTERETS LEGAUX.
4. Enfin, positionnez-vous dans le dossier INTERETS LEGAUX, faites un clic avec le bouton droit de la souris sur la petite calculatrice bleue, cliquez sur *Envoyez vers*, puis *Bureau (créer un raccourci)* : l'icône est placée sur le bureau de votre ordinateur.

MISE A JOUR

Pour que le calculateur fonctionne, vous devrez mettre à jour tous les ans la table de référence qui contient les valeurs annuelles du taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal est fixé par décret publié au Journal Officiel en début d'année pour la durée de l'année civile et vous pouvez le connaître sur le site du ministère de l'économie et des finances (<http://www.finances.gouv.fr>). Il suffit de recopier le nouveau taux dans cette table.

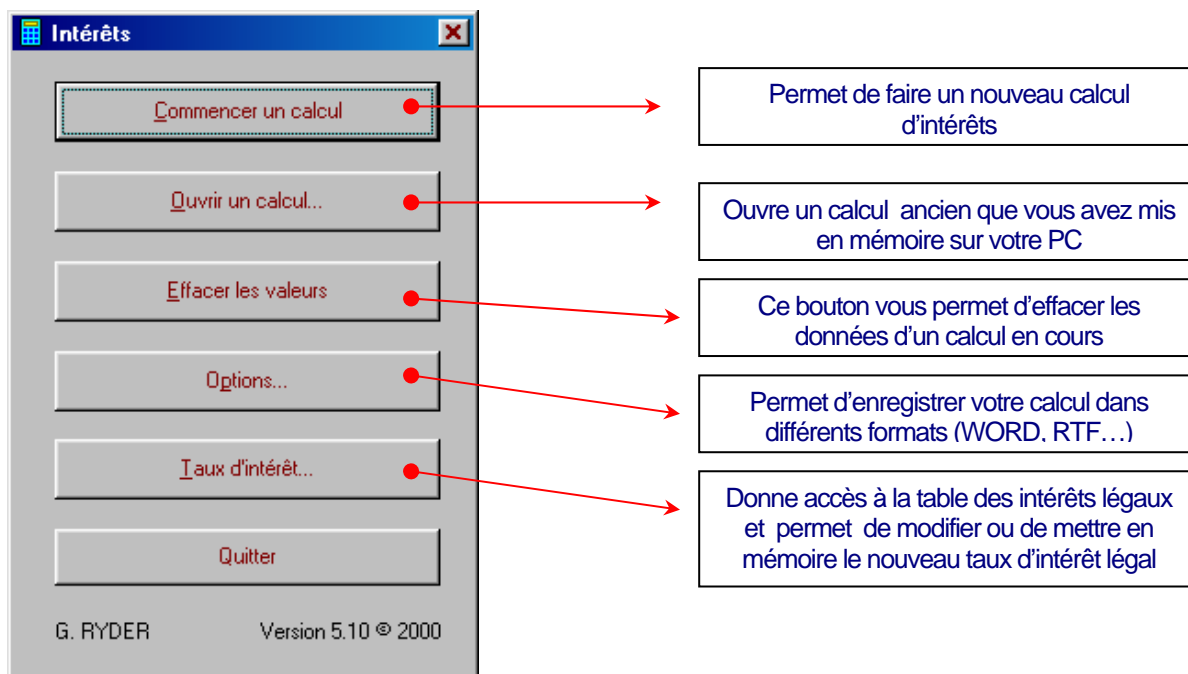
QUE FAIT-IL ?

Le calculateur a été conçu pour calculer les intérêts légaux prévus par le juge administratif et les intérêts moratoires (ou de retard) prévus par le code civil (article 1153-1), y compris en cas de capitalisation multiple.

Il permet de transférer dans un logiciel de traitement de texte les calculs et de les intégrer dans un document, comme une réclamation par exemple.

COMMENT L'UTILISER ?

Au lancement du calculateur (cliquer sur l'icône du BUREAU de votre PC), la boîte de dialogue ci-dessous apparaît.



COMMENCER UN CALCUL

Cliquez sur le bouton **Commencer un calcul**, la boîte de dialogue ci-dessous apparaît. Elle récapitule certaines informations de votre dossier, qui figureront sur la feuille de calcul, mais vous pouvez ne pas la remplir.

Données écrites du calcul

Dossier n° [] - []

Jurisdiction []

N° d'instance []

Affaire []

Indemnisé []

Calcul d'intérêts normal
 Frais irrépétibles uniquement
 Complément d'intérêts
 Complément d'intérêts sur les frais irrépétibles

< Menu principal Suivant >

Cliquez sur le bouton **SUIVANT**

Complétez toutes les cases avec le plus grand soin en reprenant les informations sur la copie du jugement comme sur l'exemple suivant.

DEBUT DU CALCUL Le « début du calcul » est fixé par le juge administratif pour le ou les préjudices principaux ; si la date du début du calcul est la même pour tous les préjudices indemnisés, additionnez-les dans la case « principal ». Si la date varie selon les préjudices, faites un calcul d'intérêts pour chaque préjudice.

Pour les frais irrépétibles alloués au titre de l'article L 761-1 du code de justice administrative, le logiciel la détermine tout seul (c'est la date du prononcé du jugement en audience publique, voir au tout début du jugement, dans l'exemple ci-dessous : le 12.01.2004).

Données chiffrées du calcul

Dates indispensables

Jugement 12 01 2004 Début calcul 15 05 1999

Notification 15 01 2004 Fin calcul 16 10 2004

Principal 10000,00

Frais irrépétibles 500,00

Calculer les intérêts sur les frais irrépétibles

Majoration de 5 points du taux d'intérêts légal à partir du 15/03/2004

Dates de capitalisations

1	15	05	2000	7			
2	15	05	2001	8			
3				9			
4				10			
5				11			
6				12			

<< Menu principal Enregistrer calcul

< Précédent OK

FIN DU CALCUL Vous ne maîtrisez pas la date de la fin des calculs, c'est l'administration qui la fixe en fonction de son propre calendrier de paiement : la règle c'est d'arrêter les calculs à la date du mandatement du principal si celui-ci a été payé seul, ou à une date qu'elle détermine pour payer en même temps le principal et les intérêts. Mais pour vous faire une idée, rien ne vous empêche de faire une simulation avec la date qui vous convient.

Aperçu du résultat du calcul 23/11/2004

Fiche de calcul d'intérêts

Dossier numéro : –

Juridiction :
Numéro d'instance :
Affaire :
Décision du : 15 août 2004
Notifiée le : 16 août 2004
Indemnisé :

Formule de calcul : Principal × Taux d'intérêt / 100 × Nb jours / Nb jours de l'année

Principal : 10 000,00 €
Frais irrépétibles : 500,00 €
Début de calcul : 15 août 2004
Fin de calcul : 15 novembre 2004
Majoration de 5 points du taux d'intérêts légal : 16 octobre 2004

Revenir aux données Exporter

Après avoir vérifié les données que vous avez introduites, cliquez sur le bouton OK. Apparaît instantanément une « fiche de calcul d'intérêts » (voir le début ci-contre).

Si un message d'erreur apparaît, c'est que vous vous

êtes trompé dans les dates...

Vous pouvez soit revenir à votre point de départ pour modifier vos données, soit **exporter** la fiche vers un logiciel de traitement de texte.

Le calculateur d'intérêts intègre automatiquement la majoration légale de cinq points du taux de l'intérêt qui intervient deux mois après la notification du jugement (article 3 de la loi n° 75-619 du 11 juillet 1975 relative au taux de l'intérêt légal).

Avec le bouton **Enregistrer calcul** vous enregistrerez vos calculs sur votre PC et le bouton **Menu principal** vous permettra de quitter le logiciel.